

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2019 COMPTE-RENDU DES DECISIONS

L'an deux mille dix-neuf, le quinze du mois de Mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Joyeuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Nathalie TOURRE, Maire.

Etaient présents : Nicolas BARTKOWIAK, Michel CHAMBON, Geneviève CHASTAGNIER, Jean-Marc DEYDIER-BASTIDE, Alain DUSSERRE, Gladie LACOUR, Marie-Claire PAQUELET GARDES, Alain PEREZ, Daniel PICAL, Alain REYNOUARD, Jean-Louis ROSADO, Chantal SAISON, Nathalie TOURRE, Jean-Pierre VIOLET.

Absents : Nathalie DELTOUR (pouvoir à Alain REYNOUARD), Philippe GILLES (pouvoir à Jean-Marc DEYDIER-BASTIDE), Corinne MARTIN (pouvoir à Chantal SAISON), Stéphanie MORIN (pouvoir à Gladie LACOUR), Madeleine SENASSON,

A été élu secrétaire : Alain REYNOUARD.

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

1. **Approbation du compte rendu des conseils municipaux des 04 et 10 avril 2019,**
2. **Budget primitif principal 2019,**
3. **Admission de titres en non valeur,**
4. **Régie des Eaux : admission de titres en non valeur,**
5. **Tarif du repas pour le "banquet républicain",**
6. **Régie communale des Eaux : Avenant n° 1 au marché : "travaux de renouvellement et renforcement - réseau Eau potable et extension réseau assainissement collectif" - Montée des Escouls,**
7. **Convention pour la mise en oeuvre de l'autosurveillance des sites de baignade - saison 2019,**
8. **Institution de la procédure d'enregistrement pour la location des meublés de tourisme,**
9. **Questions diverses.**

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Monsieur Alain REYNOUARD est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

* de retirer de l'ordre du jour le point suivant :

- **Régie des Eaux : admission de titres en non valeur.**

* de rajouter à l'ordre du jour les points suivant :

- **Remboursement de charges incombant au bailleur,**

- **Proposition d'une motion sur les dysfonctionnement de la téléphonie fixe.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce retrait et ces rajouts.

1- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019.

Madame Le Maire présente le budget primitif pour l'année 2019.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 arrêté lors des réunions de la commission des finances des 23 et 29 avril 2019, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 920 631,46 €

Dépenses et recettes d'investissement : 593 624,59 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 920 631,46 €	1 920 631,46 €
Section d'investissement	593 624,59 €	593 624,59 €
TOTAL	2 514 256,05 €	2 514 256,05 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis des commissions des finances du 23 et 29 avril 2019,

Vu le projet de budget primitif 2019,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE,

Avec 12 voix POUR, 5 voix CONTRE (J.M. Deydier Bastide, G. Lacour, S. Morin, Ph. Gilles, G. Chastagnier) et 1 Abstention (A. Perez).

le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 920 631,46 €	1 920 631,46 €
Section d'investissement	593 624,59 €	593 624,59 €
TOTAL	2 514 256,05 €	2 514 256,05 €

2- Admission en non valeur de titres de recettes des années 2010 à 2016.

Monsieur le Trésorier a informé la Commune que des créances sont irrécouvrables.

Ces sommes n'ont pu être recouvrées malgré les diligences effectuées (personnes insolvable, introuvables....) Ainsi, il demande l'admission en non-valeur de titres datant de 2010 à 2016 pour un montant de **3 440,29 €** qui se décompose ainsi :

Année	Montant
2010	899,24
2011	224,00
2012	220,31
2013	294,94
2016	1 801,80
TOTAL	3 440,29

Il est précisé que l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

En conséquence,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU l'instruction budgétaire et comptable M49
- VU que les crédits sont inscrits en dépenses au budget 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'**ADMETTRE** en non-valeur la somme de **3 440,29 €**
- d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer le mandat qui sera émis à l'article 6541

3 -Tarifs des repas du 14 juillet.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'appliquer les tarifs suivants pour les repas du banquet républicain organisé le 14 juillet :

- Adultes (12 ans et plus) : 25 euros
- Enfants (de 5 ans à 12 ans) : 10 euros

4 - REGIE COMMUNALE DES EAUX « Travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable et renouvellement et extension du réseau d'assainissement collectif » concernant la montée des Escouls. Lot unique : collecteurs, canalisations et ouvrages annexes

Par délibération du 21 juin 2017, le Conseil Municipal a décidé d'engager les travaux relatifs au renouvellement et au renforcement du réseau d'eau potable et renouvellement et extension du réseau d'assainissement collectif situés à la montée des Escouls.

Le 12 février 2018, le marché relatif à ces travaux a été notifié à l'entreprise AUDOUARD SAS (Mandataire) et BOYER TP (Co-traitant)

Ces travaux ont fait l'objet d'un ordre de service n°1 de démarrage des travaux en date du 5 mars 2018.

Les travaux initiaux prévoient :

- Remplacement collecteur en amiante ciment et reprise équipements métallique du poste
- Extension du réseau de collecte Eaux Usées
- Travaux d'alimentation en eau potable
- Réhabilitation du réservoir des Escouls

Pour un montant travaux initial de **515 257.30 € HT. soit 618 308.76 € TTC.**

Lors de la réalisation des travaux :

- la commune a profité de l'opportunité de l'ouverture des tranchées de la Montée des « Escouls » pour enfouir le génie civil de France TELECOM avant la reprise des enrobés.
- Le réseau existant DN 32/40 mm en parallèle au réseau projeté DN 150 a été lui aussi repris en DN 80 et DN 50, afin d'améliorer le confort (pression / débit) des abonnés.
- L'élargissement de la partie haute de la Montée des « Escouls » déstabilisant les sols privés, a nécessité la réalisation d'un muret supplémentaire.

Le montant total travaux est passé à **569 473.94 € HT. soit 683 368.73 € TTC.**

L'avenant au marché représente donc : **54 216.64 € HT. soit 65 059.97 € TTC.**

L'Augmentation par rapport au marché initial est de : 10.52 %

La commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 12 mars 2019, considérant l'ensemble détaillé, émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- **SE PRONONCER** sur l'approbation de l'avenant n°1 au marché travaux d'un montant de **54 216.64 € HT**.
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer ledit avenant et les pièces annexes.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

5 - CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AUTOSURVEILLANCE DES BAINADES - SAISON 2019.

Comme prévu dans les profils de baignade, les sites déclarés doivent faire l'objet de mesures de gestion, notamment d'analyses d'autosurveillance, en complément des mesures de contrôle réalisées par l'Agence Régionale de Santé.

Depuis 2015, la commande des analyses d'autosurveillance pour 25 sites de baignades du bassin versant de l'Ardèche est regroupée, afin de mutualiser les moyens, bénéficier d'économies d'échelle et centraliser les données.

Pour la saison estivale 2019, le Comité Syndical de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche réuni le 21 mars a décidé de poursuivre cette démarche de mutualisation.

La proposition de convention passée entre les communes de Joyeuse et Rosières d'une part et l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche (EPTB) d'autre part a pour objet de confier à l'EPTB :

- l'auto surveillance de la qualité des eaux de baignade des sites de baignade du Petit Rocher et de la Tourasse
- l'interprétation, les analyses ponctuelles complémentaires et un appui technique (enquêtes pollution, suivis temps de pluie.....).

La convention définit les modalités de réalisation et de financement dont le coût pour la commune de Joyeuse s'élève à un montant de 1 905 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention pour la mise en oeuvre de l'auto surveillance des baignades pour la saison 2019.

6 - Location d'un meublé de tourisme - Institution de la procédure d'enregistrement.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L 631-7 à L.631-10,

Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L.324-1 à L.324-2-1 et D.324-1 à D.324-1-2,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 avril 2019, subordonnant le changement d'usage de locaux destinés à l'habitation à une autorisation administrative préalable.

CONSIDERANT la faculté offerte aux communes de subordonner au dépôt d'une déclaration préalable soumise à enregistrement toute location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile.

CONSIDERANT la multiplication des locations saisonnières de logements - y compris de résidences principales - pour des séjours de courte durée à des personnes qui n'y élisent pas leur domicile.

CONSIDERANT l'intérêt public qui s'attache à préserver la fonction résidentielle dans la commune.

CONSIDERANT qu'au regard de la nécessité de ne pas aggraver la pénurie de logements, la commune se doit de mieux réguler l'activité de location de meublés de tourisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1er : La location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile est soumise à une déclaration préalable soumise à l'enregistrement auprès de la commune.

Article 2 : La déclaration comprend les informations exigées au titre de l'article D.324-1-1 du code du tourisme, y compris le numéro invariant identifiant le logement tel qu'il ressort de l'avis de taxe d'habitation du déclarant.

Article 3 : Un téléservice est mise en oeuvre afin de permettre d'effectuer la déclaration.

Une convention de mise à disposition de l'outil "Déclaloc" sera ensuite signée avec la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie.

Article 4 : Ces dispositions sont applicables sur tout le territoire de la commune de Joyeuse.

7 - Remboursement charges incombant au bailleur.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte le remboursement à Mme PRUVOT, locataire d'un logement communal, des frais qu'elle a engagés lors d'une intervention d'ENGIE pour le changement du disjoncteur défectueux dans son appartement.

Ces frais d'intervention, incombant au bailleur, s'élèvent à la somme de **55,33 euros**.

8 - Dysfonctionnement de la téléphonie fixe en Pays Beaume-Drobie.

Depuis plusieurs années, de nombreux élus des communes du Pays Beaume Drobie interpellent les divers pouvoirs publics au sujet des dysfonctionnements du réseau téléphonique fixe et internet en zone rurale.

Les élus sont démunis et désespérés face aux difficultés rencontrées par leurs administrés et usagers dont la situation impacte la sécurité des personnes isolées, souvent âgées mais aussi le tissu économique de notre territoire.

Devant cette situation qui n'en finit pas de se dégrader et ne constatant aucune amélioration sérieuse dans la prise en compte et le traitement de ces pannes récurrentes, les Maires et les conseillers communautaires des 19 communes, réunis en conseil le 25 avril 2019, ont voulu faire entendre collectivement leur mécontentement et leur exaspération au sujet des dysfonctionnements répétés et récurrents des réseaux de téléphonie fixe et internet dans l'ensemble des communes du Pays Beaume Drobie par la prise d'une motion.

Suite aux constatations suivantes :

- que les ruptures des réseaux fixe et internet sont de plus en plus fréquentes sur la quasi-totalité du territoire,
- que les délais de remise en service sont trop longs et atteignent des durées inacceptables pour les usagers,
- que ces ruptures ne sont pas forcément liées à des événements extérieurs (orages, détériorations accidentelles, etc) mais relèvent d'un état déplorable du réseau cuivre desservant la grande majorité des usagers.
- que les usagers ont de très grandes difficultés à obtenir des informations de la part d'Orange, gestionnaire du réseau.
- que, lorsqu'elles existent, ces informations, notamment sur les délais de remise en service sont très souvent démenties par les faits et les délais constamment rallongés.
- que les élus municipaux sont de plus en plus sollicités par les usagers pour intervenir auprès d'Orange afin d'obtenir des informations et accélérer le processus de remise en état du service.

Les élus de la commune de Joyeuse souhaite attirer l'attention des pouvoirs publics et d'ORANGE sur les conséquences les plus flagrantes de cette situation.

- La sécurité des personnes peut se trouver menacée lorsqu'elles sont privées de ce qui constitue la seule façon pour elles de donner l'alerte en cas de besoin, notamment les dispositifs de téléassistance sont neutralisés
- Les activités professionnelles et personnelles sont souvent fortement perturbées lorsqu'elles dépendent de ces services et la quasi-totalité des activités nécessite un accès au réseau internet.
- Le sentiment d'abandon, d'isolement, de déclassement est fortement accru pour ceux qui vivent ces situations.
- L'attractivité, l'image de nos communes et territoires sont fortement dégradées par ces phénomènes.
- Les efforts en matière de très haut débit, de développement de la téléphonie mobile 4G, le déploiement de la fibre optique qui devraient susciter optimisme et fierté de nos concitoyens sont largement dévalorisés par l'insatisfaction récurrente du besoin primaire que constituent la téléphonie fixe et l'internet.

Cette situation résulte de choix antérieurs concernant les technologies de communication faits par l'opérateur historique et les pouvoirs publics en place.

Cependant la situation actuelle perdure voire va s'amplifier dans les mois et années à venir en attendant que des solutions alternatives au cuivre soient opérationnelles localement.

En conséquence, les élus de la commune de Joyeuse se joignent à l'ensemble des élus du Pays Beaume-Drobie et demandent :

- que les obligations de l'opérateur historique en matière de service universel soient respectées afin qu'aucun usager ne connaisse plus de coupures répétées et trop longues du service de téléphonie fixe et par conséquent d'internet.
- que des dispositifs d'information pour les usagers et les élus soient effectifs afin qu'une communication fiable puisse s'établir dans la durée.
- que le Pays Beaume Drobie comme le reste du Département de l'Ardèche ne subisse plus la dégradation du service public de téléphonie et les conséquences des défaillances de l'opérateur pour les habitants et les acteurs économiques,

09. QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire donne les informations suivantes :

* vente de local à la MSP : ces locaux vides depuis le départ de l'AGAM ont une surface d'environ 90 m2 et se composent de 5 bureaux. Une proposition a été faite à la commune et une contre proposition est en cours. A suivre.

* suite aux renseignements, le remblai entreposé sur le site du futur collège provient des travaux de la déviation.

* conseil municipal des jeunes s'est réuni le 13 mai : les jeunes sont très motivés. Les réunions sont supervisées par J.P. Violet.

* la commune reçoit toujours des courriers sur les compteurs Linky : J.L. Rosado travaille sur ce dossier. Ce dossier sera porté à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

* répartition du nombre d'élus à la Communauté de communes pour 2020 : le comité syndical de la CDC va délibéré sur ce sujet lors de son conseil du 28 mai prochain. Mme le Maire indique que plusieurs calculs sont possibles et que la proposition de 41 élus est préférable ce qui ferait 7 élus pour Joyeuse, 5 pour Rosières et 8 pour Lablachère.

* la CDC a lancé le dossier concernant la création de l'aire de grand passage. Elle sera située sur la commune de Lablachère.

Dates à noter :

* départ de Damien : un pot aura lieu vendredi soir à 17h30 au café du commerce.

* départ à la retraite d'un agent : info vous sera donné prochainement sur l'organisation du pot de départ.

* "Villages Vivants" organise une balade urbaine le mardi 28 mai à partir de 17h45. Départ devant l'Office de Tourisme. Le programme vous sera envoyé prochainement. Le 1er micro-trottoir a eu lieu le mercredi 17 avril et on peut découvrir toutes ces actions sur le site internet de Villages Vivants.

* l'association Rue des Arts organise demain soir une déambulation apéritive de boutique en boutique dans le Vieux Joyeuse.

* Inauguration de la médiathèque : vendredi 24 mai à 18h30.

* Inauguration du Musée CASTANEA : vendredi 14 juin à 17h30.

QUESTIONS DIVERSES :

- J.L. Rosado :

* Travaux Vieux Joyeuse : demain les derniers travaux de bi-couche seront réalisés place de la Recluse. Il faut faire remonter à la Mairie rapidement toutes les remarques ou malfaçons qui seront notées sur le PV de réception.

La Régie des Eaux est en train de faire les courriers pour les mises aux normes des raccordements privés aux réseaux publics "eaux usées" et "pluvial".

A. Perez fait part de plusieurs problèmes suite aux travaux : défaut au niveau du pluvial Montée du Portalet, bruits des plaques de regards lors des passages des voitures. J.M. Meyssonier, technicien à la régie, indique que ces problèmes vont être résolus.

- A. Perez :

* subventions communales aux associations : propose de réfléchir à la mise en place de subvention triennale pour les associations qui participent chaque année à l'animation de la ville. A. Reynouard répond qu'il est tout à fait ouvert sur ce sujet afin que soit établi des règles sur le versement des subventions aux associations. A suivre.

- G. Lacour :

* problème pour ouvrir le dernier compte rendu envoyé par la Régie de l'Eau. J.M. Meyssonier en prend note.

* des travaux de cloisonnement sont-ils en projet pour les bureaux de la mairie ?

Mme le maire répond que les services administratifs et le service de police se sont réunis hier pour parler des besoins liés à chaque poste de travail et recueillir les idées de chacun quant à une éventuelle future organisation des bureaux. A ce jour il n'est pas question de se lancer dans de gros travaux mais certains aménagements seront réalisés afin de trouver une meilleure répartition des postes de travail pour que chacun puisse travailler le plus sereinement possible (travail plus au calme pour certains, mais aussi prise en compte du besoin de confidentialité pour d'autres).

La séance est levée à 22h10.

Vu, Le Maire,



